



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

## La situation au Soudan du Sud

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2625 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2023 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il présente les faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité ainsi que la situation humanitaire et des droits humains et dresse le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022.

#### II. Événements politiques marquants

2. Pendant la période considérée, la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a enregistré des progrès modestes. Le 30 août, la cérémonie d'achèvement de la formation des forces unifiées nécessaires a enfin eu lieu, en présence des signataires de l'accord de paix, des garants, des membres de la société civile et de représentants de la région, de la communauté internationale et du public.

3. Le 30 mai, l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a adopté le projet de loi portant modification de la loi sur les partis politiques de 2012. Le 1<sup>er</sup> juin, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition) et la coalition Autres partis politiques ont publié une déclaration commune selon laquelle l'Assemblée aurait outrepassé son mandat en modifiant le projet de loi transmis par le Comité national chargé des amendements constitutionnels. Le 14 juin, le MPLS dans l'opposition a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné la modification des principales dispositions de la loi sur les partis politiques de 2012 ; il a aussi maintenu son boycott entamé le 9 juin. À la suite d'une rencontre entre le Président, Salva Kiir Mayardit, et le Premier Vice-Président, Riek Machar, le 11 août, le groupe parlementaire du MPLS dans l'opposition a accepté de mettre fin au boycott à compter du 14 août.

4. Le 13 août, le Ministère des affaires présidentielles a publié une lettre dans laquelle il a annoncé que les projets de loi qui avaient été examinés pendant la période de boycott du MPLS dans l'opposition devraient être présentés à nouveau, afin qu'un



consensus soit atteint. Les textes concernés sont le projet de loi relatif à l'élaboration de la Constitution (2022) et le projet de loi portant modification de la loi relative au service de la protection des espèces sauvages (2022). Dans cette même lettre, le Ministère a également noté que le Président avait approuvé le projet de loi visant à modifier la loi sur les partis politiques de 2012.

5. Le 2 juillet, le MPLS dans l'opposition a lancé une campagne d'enregistrement de ses membres à Djouba autour du thème « Vers un Soudan du Sud démocratique, uni et prospère ».

6. Le 9 juillet, le Président a fait un discours à la nation à l'occasion du onzième anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud. Il a annoncé que des projets de loi essentiels relatifs à la sécurité et à l'élaboration de la constitution étaient en phase finale d'examen par le Parlement et affirmé que ces projets de loi étaient nécessaires à la tenue d'élections équitables, transparentes et crédibles à la fin de la période de transition. Le Président a fait part de sa préoccupation quant à la décision prise par les États-Unis d'Amérique de ne plus appuyer le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, à compter du 3 et du 15 juillet respectivement, en raison de l'incapacité des parties à mettre en œuvre l'Accord revitalisé.

7. Le 21 juillet, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a tenu sa vingt-troisième séance plénière. Le Président intérimaire de la Commission, le général de division Charles Tai Gituai, s'est félicité des informations communiquées par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, selon lesquelles une proposition de feuille de route pour l'achèvement des tâches prévues dans l'Accord revitalisé avait été soumise au Président. Il a également fait part de ses préoccupations concernant les graves violations des dispositions transitoires en matière de sécurité dans les États de l'Unité et du Haut-Nil, signalées par le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.

8. Le 4 août, les parties à l'Accord revitalisé ont signé un accord concernant la feuille de route pour une fin pacifique et démocratique de la période de transition de l'Accord revitalisé, conformément aux dispositions visant à modifier l'Accord. La feuille de route prolonge la période de transition de 24 mois, jusqu'au 22 février 2025. Dans ses remarques, le Président a engagé les groupes réfractaires dirigés par Pagan Amum et par le général Thomas Cirilo à se joindre au processus de paix. Des intervenants de tous bords politiques et un représentant de la société civile ont demandé une plus grande ouverture de l'espace politique, de mesures visant à résoudre les conflits au sein de l'alliance et des partenariats avec les organisations de la société civile.

9. La MINUSS et l'Union africaine se sont félicitées de cet accord et ont engagé le Gouvernement à atteindre pleinement les objectifs restants afin de créer une atmosphère propice à la tenue d'élections libres, équitables et crédibles à la fin de la période prolongée. Dans une déclaration, la troïka formée par les États-Unis d'Amérique, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que l'Union européenne ont encouragé le Gouvernement à prendre des mesures durables afin de mettre en œuvre la feuille de route et d'obtenir l'appui qu'il a demandé aux donateurs.

10. Le Mouvement démocratique national, la Coalition du peuple pour l'action civile, l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et le Front de salut national ont critiqué la feuille de route, estimant que cette prolongation résultait d'une obstruction

délibérée et d'un manque de volonté politique de la part des partis au Gouvernement s'agissant de mettre en œuvre l'Accord revitalisé.

### **Groupes réfractaires**

11. Du 20 au 30 juin, deux factions de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, à savoir la faction Vrai MPLS et l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, ont participé à un atelier d'initiation en vue de leur intégration dans la structure du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu, organisé sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio à Rome. Les deux factions avaient jusqu'au 15 août pour rejoindre le Mécanisme en tant qu'observateurs nationaux, mais ce délai n'a pas été respecté.

12. Le 13 juillet, le Groupe d'opposition non signataire du Soudan du Sud, composé de six organisations politiques (le Mouvement/Armée révolutionnaire démocratique unitaire, le Front patriotique du Mouvement démocratique national, le Front de salut national, l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, le Mouvement national sud-soudanais pour le changement et le Vrai SPLM), a annoncé qu'il rejetait toute prolongation du Gouvernement de transition. Le Groupe a précisé que, sans être une alliance politique ou militaire, ni un remplacement de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, il avait pour objectif commun de plaider en faveur d'un gouvernement technocratique à la fin de la période de transition en février 2023.

### **Évolution de la situation régionale**

13. Le 17 juin, le Soudan du Sud a signé deux protocoles de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la transhumance et la circulation des personnes afin de réglementer les mouvements du bétail et des personnes dans la région de la Corne de l'Afrique. Toutefois, le 22 juin, le groupe parlementaire de l'État d'Équatoria-Oriental au sein de l'Assemblée législative nationale provisoire a rejeté le protocole de l'IGAD sur la transhumance, dont il a estimé qu'il ouvrait la porte à l'invasion et à l'occupation des terres.

14. Le 5 juillet, le Vice-Président, James Wani Igga, a participé au trente-neuvième Sommet extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, qui s'est tenu à Nairobi. Dans le communiqué qui en est issu, il a été demandé au Gouvernement d'établir une feuille de route assortie d'objectifs clairs et de délais réalistes. On a aussi demandé aux États-Unis de revoir leur décision de réduire l'appui qu'ils fournissent au processus de paix au Soudan du Sud, car cela paralyserait le travail de la Commission mixte et du Mécanisme de vérification et de surveillance.

15. Du 1<sup>er</sup> au 4 juin, une délégation du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (Afrique du Sud, Algérie, Nigéria, Rwanda et Tchad) s'est rendue au Soudan du Sud et a rencontré des représentants de la MINUSS, de la Commission mixte et des parties à l'Accord revitalisé. Cette visite, effectuée en solidarité avec le peuple et le Gouvernement sud-soudanais, visait à comprendre les défis à relever pour atteindre les objectifs de référence fixés dans l'Accord. Elle a été entreprise en prévision de la visite des Ministres des affaires étrangères des cinq pays au troisième trimestre 2022.

16. Le 11 août, lors d'une réunion avec le Président à Djouba, le Vice-Président du Conseil souverain du Soudan, le général Mohamed Hamdan Dagalo, a déclaré que le Soudan, en tant que garant de la paix au titre de l'Accord revitalisé et Président de l'IGAD, se félicitait de l'accord que les partenaires de paix sud-soudanais avaient conclu au sujet de la feuille de route et de la prolongation de la période de transition.

### Situation économique

17. La situation macroéconomique reste difficile, bien que la Banque mondiale ait prévu une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,2 % en 2022. Toute croissance supplémentaire sera fonction de la mise en œuvre du processus de paix et des réformes macrobudgétaires et de la gestion des finances publiques qui sont en cours, ainsi que du redressement des cours du pétrole à moyen terme. La livre sud-soudanaise est restée instable et a continué de se déprécier par rapport au dollar des États-Unis (au 31 août, 1 dollar valait 651 livres sud-soudanaises).

18. La stratégie nationale de développement révisée pour la période 2021-2024 a été lancée le 21 juin. L'établissement du budget du nouvel exercice 2022/23 était en cours et, le 3 juin, le Cabinet a approuvé un budget de 2,71 milliards de dollars, soit l'équivalent de 1,3 trillion de livres sud-soudanaises. Un déficit budgétaire d'environ 558 milliards de livres (981 millions de dollars) est prévu, et l'on ne sait pas comment il sera financé.

19. Le 20 juillet, l'Administration fiscale nationale a publié une circulaire par laquelle elle a rendu opérationnelle la loi financière de 2021/2022, portant abrogation de la loi de 2019/2020, et indiqué que la nouvelle loi avait été adoptée par l'Assemblée législative nationale provisoire et signée par le Président le 9 juin. Dans cette circulaire, l'Administration a révisé le taux de change utilisé pour déterminer la valeur en douane, qui est passé de 45 livres sud-soudanaises pour un dollar à 90 livres sud-soudanaises pour un dollar. Cet ajustement représente une hausse de 100 % des taxes et prélèvements imposés aux importations et aux exportations à compter du 22 août. Cette augmentation risque d'encourager la contrebande et de faire diminuer les recettes douanières.

### III. Situation sur le plan de la sécurité

20. La dynamique en matière de sécurité au Soudan du Sud a été affectée par la poursuite des rafles de bétail dans la région de Bahr el-Ghazal, qui ont fait un grand nombre de victimes et entraîné le déplacement de civils. De même, les attaques de représailles dans tout le pays, notamment à Magwe et Kapoeta (État d'Équatoria-Oriental), ont accentué les dynamiques intercommunautaires, tandis que la fragmentation au sein de la faction Kitgwanq qui s'est séparée du MPLS dans l'opposition complique encore les conditions de sécurité dans la région du Haut-Nil.

#### Région du Haut Nil

21. Le 20 juillet 2022, dans l'État de l'Unité, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces qui seraient loyales au Mouvement/Armée patriotique du Soudan du Sud du général Stephen Buay ont recommencé à s'affronter autour du comté de Mayom. La MINUSS a condamné l'attaque perpétrée le 22 juillet, au cours de laquelle 12 membres du personnel de sécurité et le commissaire du comté ont été tués et 14 autres personnes blessées (dont deux civiles). D'autres escarmouches s'en sont ensuivies, notamment une attaque menée le 26 juillet contre un convoi gouvernemental et des combats dans la région frontalière entre le comté de Mayom et le comté de Twic (Ouarrap). Le 8 août, quatre officiers supérieurs du Mouvement/Armée patriotique du Soudan du Sud auraient été exécutés par des responsables gouvernementaux et militaires locaux. La MINUSS s'est dite gravement préoccupée par cet incident et a demandé une procédure judiciaire équitable.

22. Les États du Haut-Nil et de Jongleï ont été le théâtre de violents combats entre les factions Kitgwanq (forces Agwelek et pro-Gatwech), dans lesquels l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) a

finaleme nt été entraînée dans les régions de Tonga, New Fangak, Diel et Atar, du 18 au 25 août. À cause des combats, plus de 15 000 personnes originaires de Tonga (comté de Panyikang) et environ 3 500 personnes originaires du comté de Fangak ont été déplacées vers le nord de Jongleï, l'État de l'Unité et le Soudan. Au 30 août, le site prévu pour les personnes déplacées à Adidyang (comté de Panyikang) avait accueilli plus de 3 000 déplacés, tandis que 2 246 personnes (dont 1 133 femmes) étaient arrivées sur le site de protection des civils de la MINUSS. En outre, les combats auraient fait 11 morts et 58 blessés de tous les bords et plus de 270 civils chillouk ont été pris en otage par les forces pro-Gatwech.

23. Les 9 et 10 juin, de violents affrontements ont eu lieu entre les jeunes Gawaar Nuer et Lou Nuer dans le comté de Nyerol, et entraîné le déplacement de 4 000 personnes de Pulutruk vers les villages de Bulbei et de Dengdor ; quatre Lou Nuer et neuf Gawaar Nuer auraient été tués et de nombreuses têtes de bétail volées. La MINUSS a aidé les autorités locales du nord de Jongleï à faciliter le retour des personnes déplacées.

### **Région de l'Équatoria**

24. Les vols de bétail et les attaques de représailles qui en découlent ont déclenché des violences meurtrières dans la région. Dans le payam de Mangala, en Équatoria-Central, des éleveurs de bétail Dinka Bor auraient établi des camps dans la région et harcelé la population locale et les civils le long de la route reliant Djouba à Mangala. Les 24 et 26 juin, des éleveurs de bétail Dinka Bor ont affronté des jeunes de la région à Nangala, faisant plusieurs victimes, à la suite de quoi des jeunes locaux auraient enlevé des éleveurs de bétail Dinka Bor en représailles pour plusieurs attaques meurtrières perpétrées entre le 24 et le 26 juin.

25. D'autres cas de violence intercommunautaire ont été signalés en Équatoria-Oriental, notamment entre des jeunes de différentes communautés dans le comté de Lafon. Le 6 juillet, les Murle de la Zone administrative du Grand Pibor, les Tenet du comté de Lafon et les Buya du comté de Budi ont mené ensemble une attaque contre les Toposa à Riwoto, dans le comté de Kapoeta-Nord. Cette attaque a coûté la vie à 271 combattants, fait 86 blessés, et donné lieu au vol d'environ 15 000 têtes de bétail.

26. Dans le même temps, des affrontements entre des éléments du Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, notamment dans le comté de Maridi, ont continué de déstabiliser la sécurité dans la région. Le 8 juin, le Front de salut national aurait attaqué une caserne des Forces à Embe, le long de la route Maridi-Rasolo. Le 13 juin, des affrontements ont eu lieu entre Ngulu-Sai et Meke, dans le comté de Maridi. D'autres informations font état d'enlèvements et d'arrestations arbitraires de civils, souvent attribués tant au Front qu'aux Forces sud-soudanaises.

### **Région de Bahr el-Ghazal**

27. Des affrontements meurtriers liés aux vols de bétail ont éclaté entre des jeunes locaux et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Rualbet, dans le comté de Tonj. Les conditions de sécurité dans le comté de Twic, à la frontière avec Abyei, se sont quelque peu améliorées. À la suite d'une série d'affrontements entre les jeunes de Rualbet (Dinka Awan) et les résidents du payam d'Awul (Dinka Atok) survenus dans le comté de Tonj-Nord du 11 au 13 juin, 13 civils (dont 3 femmes) auraient été tués, 3 autres blessés et de nombreuses personnes déplacées. Les autorités locales ont redéployé les forces de sécurité des comtés de Tonj-Sud et Tonj-Est pour empêcher de nouveaux affrontements entre les deux communautés. Le 16 juin, le Gouverneur de l'État de Ouarrap a congédié le commissaire du comté de Tonj-Nord, en raison de sa mauvaise gestion des questions de sécurité et de désarmement.

28. La région a été le théâtre d'un vol meurtrier de bétail commis le 21 juin dans la ville de Ouarrap, où des Dinka Awan auraient volé environ 130 têtes de bétail à un homme d'affaires local influent. En conséquence, le 25 juin, des violences meurtrières ont éclaté entre les jeunes de Rualbet et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple lorsque ces dernières ont manifestement tenté de récupérer le bétail volé. Environ 7 000 personnes ont été déplacées. L'attaque aurait fait 115 morts, dont 75 hommes des Forces de défense et 40 civils (dont sept femmes victimes de tirs croisés), et 32 blessés (15 hommes des forces de défense et 17 civils). Le 27 juin, le Président a ordonné aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple de mener une opération de 21 jours dans le comté de Tonj-Nord afin de rétablir l'ordre. Les violences ont aussi entraîné le déplacement de plus de 11 000 habitants.

29. Entre le 1<sup>er</sup> et le 19 juillet, l'insécurité a persisté à Rualbet : les Forces sud-soudanaises de défense du peuple auraient abattu 36 personnes, dont des enfants, violé des femmes et incendié 34 maisons, en représailles contre la communauté suite aux violents affrontements du 25 juin. Le chef des Forces et un comité de sécurité de haut niveau, que le Président a chargés d'enquêter sur l'incident et de désarmer les civils de la région de Tonj, sont arrivés à Rualbet le 4 juillet. Le 15 juillet, une délégation conjointe de l'ONU et du Gouvernement s'est rendue à Rualbet pour s'entretenir avec le comité de sécurité de haut niveau, qui a affirmé qu'aucun incident ne s'était produit depuis son déploiement. Le comité a demandé aux acteurs humanitaires de fournir une assistance.

30. La situation en matière de sécurité dans la zone frontalière de Twic et Abyei est restée marquée par des faits relevant de la petite criminalité et par des affrontements entre Dinka Twic et Dinka Ngok de la zone administrative d'Abyei. La principale route d'approvisionnement reliant Twic à Abyei a été la scène d'attaques criminelles contre des camions commerciaux, et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple auraient fourni des escortes. Dans le but d'améliorer la sécurité, les représentants étatiques ont demandé aux chefs locaux d'empêcher les jeunes de piller et de faciliter la liberté de mouvement, en particulier pour les acteurs humanitaires.

31. D'autres incidents intercommunautaires ont été signalés à Akop, dans le comté de Tonj-Nord. Le 22 juin, des affrontements entre des jeunes de la région et les communautés Luanyjang et Lou Paher ont entraîné l'arrestation de 19 personnes par l'unité de désarmement des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le 30 juin, des jeunes Nuer armés du comté de Mayendit (État de l'Unité) auraient tué 18 Dinka Apuk de Ouarrap (16 hommes et 2 garçons) et blessé 4 hommes dans la zone frontalière entre les deux États.

#### IV. Situation humanitaire

32. Le 9 juin, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, ont publié un rapport de la mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire de 2021. D'après ce rapport, le pays comptera environ 12,5 millions d'habitants à la mi-2022 et on prévoit donc un déficit global de production céréalière d'environ 541 000 tonnes pour la campagne commerciale 2022 (janvier à décembre), soit 16 % de plus que le déficit qui avait été estimé pour 2021. Au 31 août, le plan de réponse humanitaire 2022 lancé le 31 mars n'était financé qu'à hauteur de 34 %.

33. Des pluies diluviennes et des crues, en particulier dans les zones situées le long du Nil et de ses affluents, ont provoqué des inondations dans les États de Ouarrap, du Bahr el-Ghazal septentrional, de Jongleï, du Haut-Nil, des Lacs, de l'Unité et de l'Équatoria-Central, affectant environ 835 000 personnes, entraînant d'importantes

perdes de récoltes et tuant beaucoup de bétail. Le 14 juin, le Programme alimentaire mondial a annoncé que près d'un tiers des Sud-Soudanais en situation d'insécurité alimentaire aiguë qu'il prévoyait de soutenir en 2022 ne recevraient pas d'aide alimentaire humanitaire en raison d'une grave pénurie de fonds.

34. Des violences intercommunautaires généralisées et des attaques menées par des voleurs de bétail armés dans le village de Nangala ont déplacé 5 600 personnes dans les payams de Lirya et de Lokiliri, dans le comté de Djouba (Équatoria-Central). Un nombre non confirmé de civils auraient été tués ou blessés, et un nombre incertain d'enfants et de femmes auraient été enlevés. Des maisons et des propriétés ont été pillées et détruites. Le 20 juin, des jeunes armés soupçonnés d'être originaires de la Zone administrative du Grand Pibor ont attaqué un campement pastoral à Lokitela, dans le payam de Wokobu du comté de Kapoeta-Nord (Équatoria-Oriental) ; cette attaque aurait entraîné le déplacement de 5 000 personnes et fait plusieurs morts.

35. Le 7 juillet, des violences entre des communautés en conflit du payam de Riwoto, dans le comté de Kapoeta-Nord (Équatoria-Oriental), ont fait un nombre non vérifié de morts et de blessés parmi les combattants. Les autorités locales ont indiqué que la population locale avait été évacuée de la zone avant les combats, et les conséquences humanitaires devaient encore être évaluées.

36. On estime qu'à cause des tensions intercommunautaires persistantes dans la zone administrative d'Abyei, 41 200 personnes ont été déplacées vers les comtés de Twic et de Gogrial-Ouest (Ouarrap) et d'Aweil-Est (Bahr el-Ghazal septentrional). La reprise des combats le 26 juin a déplacé environ 2 000 autres personnes.

37. Les pluies se sont intensifiées en juillet, entraînant des inondations dans certaines régions des États de l'Unité et de Ouarrap. La construction et le renforcement de digues et de remblais ont permis d'atténuer les répercussions des inondations. Des pluies torrentielles et des inondations ont touché environ 2 384 personnes dans le site de personnes déplacées d'Abeidaw à Wunrok, dans le comté de Twic. Le groupe de travail chargé des interventions en cas d'inondations, mis en place par le Coordonnateur des opérations humanitaires, continue de mettre en œuvre et de surveiller les activités de préparation et les interventions.

38. Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, 104 atteintes à l'accès humanitaire ont été signalées, dont 56 faits de violence contre les membres du personnel humanitaire et leurs biens. Au total, 105 incidents ont été signalés dans neuf États. Un membre du personnel humanitaire a été tué dans l'exercice de ses fonctions en Équatoria-Oriental ; 28 humanitaires ont été réinstallés à Jongleï et en Équatoria-Oriental. Des pillages et des vols de biens humanitaires ont été signalés. Deux attaques contre des convois et des véhicules sous contrat commercial ont eu lieu en Équatoria-Oriental. La poursuite des violences visant les humanitaires et leurs biens a eu des répercussions considérables sur les opérations humanitaires vitales.

39. Le 18 juillet, le Ministre des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes a signé unilatéralement l'accord de pays du Soudan du Sud entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales internationales, sans avoir consulté ces organisations au préalable sur le contenu de l'accord.

## **V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission**

### **A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix**

40. La MINUSS a poursuivi ses bons offices auprès des parties et des acteurs du Soudan du Sud et de la région. Parmi ces activités, on citera plusieurs discussions que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et chef de la MINUSS a tenues avec le Président et le Vice-Président, au cours desquelles ceux-ci ont exprimé leur attachement à l'Accord revitalisé. Le Représentant spécial a également eu de nombreux échanges avec la Commission mixte, le Mécanisme de vérification et de surveillance, l'IGAD, l'Union africaine et la Troïka composée des États-Unis, de la Norvège et du Royaume-Uni. Ces échanges ont porté sur la préservation du cadre de paix au moyen d'une feuille de route pour la mise en œuvre des objectifs restants concernant l'Accord, ainsi que sur les moyens d'encourager les principales parties à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le parlement en raison du boycott du MPLS dans l'opposition et d'apporter un appui fonctionnel à l'instauration de la paix.

41. Le 11 juillet, le Représentant spécial a pris la parole lors de la session du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la situation au Soudan du Sud et souligné la nécessité de progresser dans l'instauration de la paix, en particulier l'élaboration d'une feuille de route consensuelle. Le Conseil s'est félicité des résultats du trente-neuvième Sommet extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, qui s'est tenu à Nairobi le 5 juillet. Il a également demandé à l'ONU, à la Commission de l'Union africaine et à l'IGAD de commencer à planifier, d'ici la fin du mois d'août 2022, la création d'une équipe spéciale conjointe chargée de formuler une stratégie visant à mobiliser un soutien en faveur de l'élaboration de la constitution et des processus électoraux au Soudan du Sud.

42. Le 15 juillet, la MINUSS et le Conseil des Églises du Soudan du Sud ont rencontré les autorités de l'État d'Équatoria-Occidental pour examiner les plans proposés afin de promouvoir la réconciliation entre les communautés en conflit à Tamboura. Dans le même ordre d'idées, le 18 juillet, la Mission a lancé, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un programme de lutte contre la violence locale à Tamboura, afin de développer les compétences pratiques de plus de 300 jeunes.

43. La MINUSS a continué de soutenir les grandes réformes prévues au chapitre IV de l'Accord revitalisé concernant la gestion des ressources, de l'économie et des finances. Du 13 au 17 juin, elle a soutenu la Commission sud-soudanaise de lutte contre la corruption lors de consultations techniques sur la Convention des Nations Unies contre la corruption. Elle a également fourni une assistance technique à la cellule de renseignements financiers afin de combler les lacunes juridiques du cadre national de lutte contre la corruption. Les 23 et 24 juin, la MINUSS a fourni des commentaires juridiques techniques lors des consultations tenues par le Comité national chargé des amendements constitutionnels sur la réforme des lois sur le pétrole.

44. La Mission a également aidé le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité dans ses activités visant à atteindre les principaux objectifs attendus au titre du chapitre II (questions de sécurité) de l'Accord revitalisé. Le Comité a conclu son examen de la politique de défense révisée les 9 et 10 août. L'élaboration de la feuille de route pour la transformation du secteur de la sécurité a été lancée du 22 au 25 août. L'achèvement de l'examen de la défense stratégique et de la sécurité est



essentiel pour définir une vision nationale de la transformation du secteur de la sécurité.

45. Pour favoriser le renforcement du contrôle civil du secteur de la sécurité, la MINUSS a aidé la commission parlementaire permanente spéciale chargée de la défense et des affaires des anciens combattants à organiser un atelier destiné à finaliser son plan d'action 2022-2023, les 11 et 12 août. L'atelier visait à renforcer la capacité de la commission d'exercer son rôle constitutionnel et sa responsabilité s'agissant de superviser la performance des institutions du secteur de la sécurité et d'approuver les plans, programmes, politiques et budgets pertinents.

46. La MINUSS a poursuivi ses initiatives visant à promouvoir l'élargissement des espaces civique et politique. Elle a tenu 14 débats interactifs sur Radio Miraya, ce qui a permis de faciliter le dialogue et de réduire l'écart entre le public et les dirigeants politiques sur des questions clés concernant l'élaboration de la constitution, le forum des partis politiques et les progrès de l'instauration de la paix.

## **B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires**

47. La MINUSS a continué d'assurer la protection physique de 34 529 personnes, dont 17 740 femmes, sur le site de protection des civils de Malakal, tout en collaborant avec les parties prenantes pour améliorer la sécurité et la protection des résidents du site.

48. La MINUSS a organisé 19 consultations et ateliers communautaires pour renforcer les réseaux de protection dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental, de l'Équatoria-Occidentale, de Jonglei, des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional, de l'Unité et de Ouarrap, auxquels ont participé 507 fonctionnaires des États et des comtés (dont 160 femmes). La Mission a organisé cinq consultations et dialogues sur le rôle clé des femmes dans la protection des civils et la lutte contre la violence de proximité, auxquels ont participé 1 250 personnes déplacées (dont 1 000 femmes) dans le camp de déplacés de Bentiu. Elle a également organisé sept manifestations pour 573 personnes (dont 156 femmes) afin de renforcer les capacités des parties prenantes nationales en matière de gestion et d'atténuation des conflits.

49. Les 7 et 8 juin, la MINUSS a animé un atelier de deux jours à l'intention des représentants des gouvernements étatiques à Yambio, en Équatoria-Occidentale, qui a rassemblé 100 participants (dont 30 femmes). Du 14 au 16 juin, la Mission a organisé, sous l'égide du Conseil des Églises du Soudan du Sud, des discussions avec les chefs religieux qui dirigent le processus de paix de Tamboura. Du 23 au 25 août, la MINUSS et ses partenaires ont aidé le Conseil à tenir un dialogue entre les principaux politiciens Azande et Balanda basés à Djouba et à Yambio. Ces initiatives ont favorisé la cohésion politique et la confiance dans le cadre d'efforts plus larges visant à résoudre les tensions politiques et ethniques persistantes à Tamboura.

50. Les 7 et 8 juin, la MINUSS a facilité le dialogue intercomtés de la vallée de Kidepo pour les jeunes des campements pastoraux, auquel ont participé 48 personnes (dont 6 femmes) venues de cinq comtés de l'Équatoria-Oriental. En conséquence, un mécanisme de surveillance des violations des règlements établis a été mis au point, et les jeunes se sont engagés à maintenir la paix le long du corridor de la vallée de Kidepo.

51. De même, les 15 et 16 juin, afin d'encourager les efforts locaux en matière d'alerte rapide et de médiation, la MINUSS a organisé un atelier de renforcement des capacités pour les comités de paix et de sécurité des jeunes ruraux de Yirol-Ouest

(État des Lacs), auquel ont participé 48 personnes (dont cinq femmes) représentant des payams et des bomas.

52. Pour faciliter le travail des comités mixtes pour la paix aux frontières à Aweil, la MINUSS, en collaboration avec les autorités étatiques, a organisé une formation à la gestion des conflits à laquelle ont participé 55 personnes (dont 9 femmes) les 22 et 23 juin et les 30 et 31 août. Cette formation a aidé les communautés à prendre en main les comités mixtes (formés en 2018), élément indispensable pour promouvoir la paix et les relations harmonieuses entre les communautés d'accueil et les éleveurs de bétail dans le Bahr el-Ghazal septentrional.

53. La MINUSS a continué d'appuyer les mesures prises aux échelons national et local pour atténuer les tensions entre les Dinka Twic et les Dinka Ngok le long des frontières de la zone administrative d'Abyei et du comté de Twic. La Mission a dialogué avec des responsables gouvernementaux, des personnalités de premier plan et des responsables communautaires. Six réunions préparatoires ont eu lieu entre la MINUSS, le bureau du Vice-Président du groupe de la prestation de services, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations afin d'organiser une conférence de suivi pour la paix à Aweil en octobre.

54. Du 16 au 21 août, la MINUSS a aidé la Conférence œcuménique de Fashoda pour la paix et le développement à organiser une conférence de dialogue sur la paix à Kodok, dans le Haut-Nil. Cette conférence a attiré 400 participants issus de la société civile, des acteurs militaires et politiques, des chefs religieux et des représentants des communautés, et avait pour objectif d'encourager la paix et la réconciliation dans la région.

55. En raison des inondations, qui ne sont pas résorbées pendant la saison sèche, et des restrictions imposées par les forces militaires, l'accès à de vastes zones du pays est resté limité. Cela a entraîné des difficultés importantes pour la planification et la conduite des patrouilles entre les secteurs et réduit les possibilités de contact au niveau local.

56. Au 31 août, la MINUSS avait effectué 1 799 patrouilles, dont 1 472 de courte durée, 68 de longue durée, 106 patrouilles aériennes dynamiques et 153 patrouilles fluviales. Des soldates de la paix participent activement aux patrouilles, en application du mandat de la mission. Au total, 1 948 patrouilles ont été effectuées sur les sites de protection des civils et aux alentours, dont 8 % comprenaient des femmes membres du personnel de maintien de la paix en tenue effectuant des patrouilles de routine. La MINUSS a traité six demandes de protection émanant de partenaires humanitaires. Sur huit bases opérationnelles temporaires, cinq (Duk Padiet, Kajo Kaji, Aduel, Rokon et Ueli-Roja) ont été achevées et trois autres (Koch, Tonj et Tamboura) sont en cours d'établissement.

57. Au 31 août, la police des Nations Unies avait effectué 6 215 patrouilles, dont 2 661 patrouilles destinées à renforcer la confiance, 183 patrouilles de courte durée, 38 patrouilles de longue durée, 83 patrouilles aériennes dynamiques, 637 patrouilles de sécurité coordonnées et 2 613 patrouilles à haute visibilité. Sur ce total, 2 789 patrouilles comprenaient des femmes. Ces patrouilles ont eu pour effet de renforcer la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, d'améliorer les conditions de sécurité, de prévenir la criminalité, de dissuader la violence et de rétablir la confiance. La police des Nations Unies a étendu sa présence opérationnelle en partageant les locaux de plusieurs commissariats et postes de police au quotidien, afin d'encadrer, de conseiller et de surveiller le service de la Police nationale sud-soudanaise.

58. La police des Nations Unies a collaboré avec la police nationale pour prendre des mesures contre les agressions sexuelles et les crimes perpétrés à l'intérieur des sites de protection des civils et des camps de personnes déplacées, ce qui a permis d'appréhender et de détenir des suspects. Neuf blocs résidentiels ont été identifiés comme des zones de tension et font l'objet de patrouilles préventives et de mesures de maintien de l'ordre. La police des Nations Unies a mené 8 opérations de recherche et effectué 636 contrôles des accès à Malakal afin de réduire la crainte de violence physique et de renforcer la sécurité des personnes déplacées. Au total, 737 équipes d'intervention rapide étaient prêtes à soutenir la police nationale à Djouba, Malakal et Bentiu en cas de problèmes de sécurité, afin de renforcer la capacité de réponse opérationnelle et d'optimiser l'exécution du mandat de protection des civils.

59. Le Service de la lutte antimines a répondu à 33 demandes d'identification, de retrait, d'élimination et de neutralisation d'objets soupçonnés d'être des mines terrestres et des engins explosifs. Grâce à ces interventions, des blessures et des pertes en vies humaines ont été évitées et les communautés ont pu accéder à 44 zones agricoles, à un hôpital et à huit sources d'eau naturelles. Au total, 7 840 engins explosifs ont été éliminés et 2 695 962 mètres carrés de terrain ont été remis à disposition au cours de la période considérée. Le Service a sensibilisé 834 membres du personnel de la MINUSS (dont 246 femmes) au problème des mines et des restes explosifs de guerre. En vue de leur retour et leur réinstallation volontaires et sûrs, 55 502 civils (9 414 hommes, 10 613 femmes, 18 905 garçons et 16 570 filles), ainsi que 850 réfugiés et 1 000 personnes déplacées résidant dans le camp de réfugiés de Doro et le site de protection des civils de Malakal, ont reçu une formation sur les risques liés aux engins explosifs.

### **C. État de droit et application du principe de responsabilité**

60. La MINUSS a continué de faciliter la création d'un environnement protecteur pour les civils en fournissant une assistance technique et un appui au renforcement des capacités aux intervenants du domaine de l'état de droit aux niveaux national et infranational.

61. En juin, la Mission a fourni une assistance juridique technique et un soutien logistique à la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple en vue de mettre en place des cours martiales générales à Bentiu (Unité) et à Yei (Équatoria-Central). Au total, les cours martiales générales de Bentiu et de Yei ont achevé l'examen de 22 affaires concernant 34 accusés, et prononcé 6 condamnations dans 5 affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre. La MINUSS a également aidé les organisations de la société civile à fournir des conseils et d'autres services aux victimes et aux témoins.

62. Le 29 juin, la MINUSS a appuyé l'intégration de six officiers juristes (dont trois femmes) dans une équipe spécialisée sur les violences sexuelles liées aux conflits, chargée d'enquêter sur les allégations de violences sexuelles liées aux conflits dans tout le Soudan du Sud et d'organiser des formations ciblées pour les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

63. Entre le 6 et le 24 juin, la MINUSS a soutenu le troisième déploiement du tribunal itinérant spécial conjoint à Gette (Bahr el-Ghazal occidental), pour traiter les cas de violence intercommunautaire. Pour la première fois, le tribunal itinérant a condamné deux accusés pour trois faits distincts de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les communautés où le tribunal itinérant a été déployé continuent de réclamer son retour, car il est perçu comme un moyen de briser les cycles de violence.

64. La MINUSS a soutenu le déploiement d'acteurs de la justice à Raja (Bahr el-Ghazal occidental) du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet, afin d'accroître la présence dans les zones de retour et de traiter les affaires criminelles pour la première fois en six ans. Sept affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre ont été jugées, donnant lieu à six condamnations. Afin de renforcer les capacités tout au long de la chaîne de justice pénale, la MINUSS a également fourni une assistance technique à la police et organisé des formations pour 44 agents pénitentiaires (dont 19 femmes) et 23 chefs coutumiers (dont 2 femmes).

65. La Mission a fourni un soutien technique et en matière de coordination pour lancer des comités d'amélioration du cadre carcéral à Aweil, Rumbek et Bentiu. Elle a également fourni des conseils techniques au comité d'accueil de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud en prévision de l'absorption de personnel dans le service pénitentiaire, dans le cadre du processus d'intégration des forces unifiées nécessaires. En juin et juillet, la MINUSS a également facilité des formations intégrées pour des membres de la police et des procureurs à Aweil, Wau et Kuacjok afin de leur permettre d'enquêter sur les infractions graves (notamment les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre) et d'en poursuivre les auteurs. La MINUSS a continué de soutenir la réforme du droit pénal national, notamment en aidant la Commission d'examen du droit sud-soudanais à organiser des consultations publiques sur la révision du code de procédure pénale les 27 et 30 juin.

66. Le 9 juin, la MINUSS, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le PNUD, a aidé le Ministère de la jeunesse et des sports et la commission parlementaire spécialisée sur la jeunesse, les sports et la culture à tenir des consultations publiques sur la législation et les politiques relatives à la jeunesse, notamment le projet de politique nationale de développement de la jeunesse et la ratification de la Charte africaine de la jeunesse, qui sont tous deux devant le Parlement.

#### **D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire**

67. En étroite coordination avec les acteurs humanitaires, la MINUSS a soutenu la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes déplacées et aux réfugiés dans le Bahr el-Ghazal occidental et l'Équatoria-Oriental ; elle a évalué la situation humanitaire des populations déplacées et des rapatriés dans les comtés de Tamboura et de Moundri (Équatoria-Occidentale) et elle a utilisé ses bons offices et mobilisé ses moyens aériens et de protection pour faciliter la livraison de semences et de matériel de pêche à 859 ménages touchés par les inondations dans le comté de Cueibet (État des Lacs). La Mission a effectué des patrouilles conjointes à Malek (État des Lacs) et dans les comtés de Panyijiar et de Koch (État de l'Unité) afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a facilité des évaluations conjointes des missions humanitaires pour recueillir des informations sur les besoins humanitaires et les conditions de retour à Pochala, Jebel Boma, Akobo, Lankien, Ayod, Duk Padiet et Baidit (État de Jongleï).

68. Au 31 août, la MINUSS avait mené 68 patrouilles de longue durée et 812 patrouilles de courte durée pour appuyer l'acheminement de l'aide et veiller à la protection du personnel humanitaire. Elle a fourni une protection à 253 missions intégrées et effectué 31 patrouilles visant à protéger les convois et les partenaires humanitaires, dont des organisations non gouvernementales. La MINUSS a traité six demandes de protection émanant de partenaires humanitaires.

## **E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives**

69. La Mission a recensé au moins 160 faits ayant eu des conséquences préjudiciables pour les droits humains et la protection de la population, dont 84 exécutions arbitraires, 22 blessures, 8 enlèvements, 24 faits de violence sexuelle, 16 arrestations et détentions arbitraires, 5 cas de mauvais traitements, 1 attaque contre des travailleurs humanitaires, et le pillage et la destruction de biens civils. Au total, 627 civils (dont 71 femmes et 38 enfants) ont subi des violences ; parmi eux, 265 ont été tués et 128 blessés. Parmi ces incidents, 274 ont été imputés à des milices communautaires et à des éléments armés, 241 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et à d'autres éléments gouvernementaux chargés de la sécurité, 41 à l'APLS dans l'opposition, 37 au Front de salut national et 34 à d'autres groupes armés. L'attribution de 24 faits, qui ont fait 97 victimes, est encore en cours de vérification.

70. Le 3 août, la MINUSS a publié son deuxième rapport trimestriel de 2022 sur la situation des droits humains au Soudan du Sud. Au moins 188 incidents ont été constatés, signalés et vérifiés (contre 173 au trimestre précédent), au cours desquels au moins 922 civils (contre 754 au trimestre précédent) ont été victimes d'une des quatre principales formes d'atteinte individuelle (meurtre, blessure, enlèvement ou violence sexuelle). L'augmentation de 9 % du nombre d'incidents violents (de 173 à 188) et de 22 % du nombre de victimes (de 754 à 922) est largement imputable à la violence dans le sud de l'État de l'Unité, plus précisément aux attaques entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition, qui sont à l'origine d'environ un tiers des victimes civiles au deuxième trimestre.

71. Le 17 août, le rapport conjoint de la MINUSS et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits observées entre le 12 février et le 31 mai 2022 dans le sud de l'État de l'Unité, lors des combats entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les milices et groupes armés qui leurs sont affiliés et le M/APLS dans l'opposition, a été soumis au Gouvernement sud-soudanais pour commentaires et approbation. Dans ce rapport, il est établi qu'au moins 173 civils ont été tués (100 hommes, 24 femmes et 49 enfants) et 12 autres blessés (8 hommes, 2 femmes et 2 enfants). En outre, 131 cas de viols ou de viols collectifs (concernant 113 femmes et 18 filles) ont été documentés, et 26 femmes et 11 enfants ont été enlevés pendant les attaques.

72. Les exécutions extrajudiciaires sont restées préoccupantes. La MINUSS a recensé l'exécution de 17 personnes (10 dans le Ouarrap, 4 dans l'Unité, 2 dans les Lacs et 1 en Équatoria-Occidentale). Elle a continué de dialoguer avec les autorités à l'échelle nationale et au niveau des États afin de les engager à garantir la régularité des procédures.

73. La MINUSS a continué de surveiller le rétrécissement de l'espace civique et de fournir un soutien technique à l'Union des journalistes du Soudan du Sud pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux normes et principes relatifs aux droits humains.

74. La Mission a aussi mené 123 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, qui ont été suivies par 4 423 personnes, dont 1 622 femmes, et portaient sur les principes fondamentaux relatifs aux droits humains, le droit international humanitaire, les mécanismes de justice transitionnelle et la violence sexuelle et fondée sur le genre. Ces activités ont renforcé les capacités des acteurs nationaux et étatiques de contribuer à la création d'un environnement protecteur.

### Les enfants et les conflits armés

75. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a vérifié 40 violations graves commises à l'encontre de 37 enfants (31 garçons et 6 filles). Au total, il a été confirmé que 18 garçons avaient été victimes de recrutement forcé et utilisés, 11 autres avaient été enlevés, 3 enfants (dont 1 fille) avaient été blessés et 5 filles avaient été victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle. Trois attaques d'écoles ont été confirmées. Les enfants ont surtout été touchés dans les États suivants : Unité (30), Lacs (3), Équatoria-Occidental (2), Bahr el-Ghazal occidental (1) et Équatoria-Central (1).

76. Vingt-neuf violations commises à l'encontre de 24 garçons et 4 filles, y compris l'attaque d'une école, ont été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, cinq aux forces du M/APLS dans l'opposition, deux au Mouvement/Armée patriotique du Soudan du Sud et un au M/APLS dans l'opposition Kitwang ; de plus, un cas de mutilation a été causé par des munitions non explosées.

77. Le 11 juin, le Président a publié un décret sur la formation du Conseil national des droits de l'homme, chargé de la défense et de la promotion des droits humains. Le Conseil assurera un lien direct entre le bureau du Président et les deux comités de haut niveau qui dirigent la mise en œuvre du plan d'action visant à prévenir et à faire cesser les violations graves à l'encontre des enfants.

78. La MINUSS a organisé neuf sessions de formation à la protection de l'enfance auxquelles ont participé 390 personnes (332 hommes et 58 femmes), parmi lesquelles 257 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 35 femmes), 70 membres de l'APLS dans l'opposition (dont 6 femmes), 58 membres de la communauté (dont 17 femmes) et 5 membres de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (tous des hommes). La Mission a organisé 76 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance auxquelles ont participé 3 407 personnes (dont 1 239 femmes).

79. De plus, la MINUSS a organisé 43 sessions d'initiation et d'intégration de la protection de l'enfance à l'intention de 650 membres du personnel de l'ONU (dont 152 femmes), parmi lesquelles 293 officiers militaires (dont 33 femmes), 266 membres du personnel de police (dont 89 femmes), 86 membres du personnel civil (dont 26 femmes) et 5 agents pénitentiaires (dont 4 femmes).

### Violences sexuelles liées aux conflits

80. Au cours de la période considérée, la MINUSS a recensé et vérifié 22 faits de violences sexuelles liées au conflit, concernant 51 personnes rescapées dont 19 filles. Les personnes rescapées, âgées de 12 à 43 ans, ont été victimes de viols (38), de viols collectifs (9), de tentatives de viol (2) et de mariages forcés (2). Dix-huit rescapées ont pu recevoir une aide médicale, et parmi elles, six ont intenté une action en justice. Ces faits se sont produits dans les États suivants : Équatoria-Central (5), Ouarrap (7), Équatoria-Occidental (3), Bahr el-Ghazal occidental (3), Jongleï (2), Unité (2). Ils ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (10), au M/APLS dans l'opposition (5), à la Police nationale sud-soudanaise (2) et aux milices communautaires/groupes de défense civile (2) ; trois incidents n'ont pas été attribués.

81. La Mission a organisé 12 séances de sensibilisation et activités de renforcement des capacités à Djouba, à l'intention de diverses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des juristes, la police nationale et des étudiants de l'université de Djouba, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, célébrée dans le monde entier le 19 juin. Les bureaux extérieurs ont mené plusieurs autres activités sur la prévention des violences sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face. À cette occasion, la MINUSS a fourni un soutien technique au Conseil des Églises du Soudan du Sud et au Conseil

islamique du Soudan du Sud sur les messages relatifs à la violence sexuelle. Les autres activités organisées étaient un atelier sur les activités de surveillance, d'enquête et d'établissement de rapports axées sur les survivants, destiné aux membres du cadre de consultation mixte, et une consultation de deux jours dont l'objectif était d'examiner l'adaptation et la mise en œuvre, à l'échelon national, des dispositions législatives types sur les enquêtes et les poursuites relatives à la violence sexuelle liée aux conflits.

## **F. Les femmes et la paix et la sécurité**

82. La MINUSS s'est associée à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour lancer trois réseaux de femmes dans la police (le 4 juillet), l'armée (le 6 juillet) et les services pénitentiaires (le 12 juillet) dans le cadre du projet relatif à la prise en compte des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. La Mission a contribué à la rédaction et à la mise au point des mandats pertinents et présenté des exposés sur les droits humains. Les réseaux visent à intégrer la dimension de genre et à favoriser la nomination de femmes dans le secteur de la sécurité.

83. La Mission a également apporté un appui technique à l'atelier de validation du plan stratégique quinquennal (2022-2027) du Ministère de l'égalité des genres, de l'enfance et de la protection sociale, afin d'aider ce dernier à remplir son mandat relatif à l'égalité des genres et aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité. La MINUSS a également fourni un appui technique dans le cadre d'un atelier de deux jours, tenu à Torit les 28 et 29 juin, sur les rôles et les responsabilités des dirigeantes politiques et des femmes influentes dans la bonne gouvernance et la prise en compte des questions de genre dans les rôles de direction, l'objectif étant d'examiner les mesures permettant aux dirigeantes à l'échelle des États d'influencer et de favoriser l'élaboration de politiques tenant compte des questions de genre, telles que la feuille de route sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre en Équatoria-Oriental.

## **VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline**

84. Au 31 août, l'effectif du personnel civil de la MINUSS s'élevait à 2 662 personnes, à savoir 864 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 252 femmes, soit 29,2 %), 1 420 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 227 femmes, soit 16,0 %) et 378 Volontaires des Nations Unies (dont 165 femmes, soit 43,7 %).

85. La composante policière de la Mission comprenait 1 493 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir 616 policiers hors unités constituées (dont 242 femmes, soit 39,3 %), 846 membres d'unités de police constituées (dont 212 femmes, soit 25,1 %) et 31 agents de l'administration pénitentiaire (dont 16 femmes, soit 51,6 %).

86. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 833 personnes, à savoir 201 officiers de liaison (dont 59 femmes, soit 29,4 %), 400 officiers d'état-major (dont 81 femmes, soit 20,3 %) et 13 233 membres des contingents (dont 770 femmes, soit 5,8 %).

87. Au cours de la période considérée, la MINUSS s'est rendue sur le terrain à Djouba, Bentiu, Aweil, Yambio, Pibor et Kodok afin de dispenser une formation interne à toutes les catégories de personnel de la mission sur les normes de conduite de l'ONU, notamment en ce qui concerne la prévention de l'exploitation et des

atteintes sexuelles, et de proposer une formation externe et des activités de renforcement des capacités aux membres des mécanismes locaux de dépôt de plainte afin de leur permettre d'être mieux à même de signaler toute information concernant d'éventuels cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La MINUSS a également continué de participer activement au groupe de travail chargé de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en vue de la mise en œuvre au Soudan du Sud de la stratégie de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

88. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite insatisfaisante ou à un manquement ont été traitées en temps opportun. Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, 38 allégations d'inconduite ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers ; aucune ne portait sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Toutes les victimes des allégations précédemment signalées d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui avaient été recensées, ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes au Soudan du Sud.

## **VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies**

89. La MINUSS et le Gouvernement ont continué de s'employer à améliorer la communication générale, la coordination des opérations de la Mission et la liberté de circulation des patrouilles.

90. Au 31 août, la MINUSS avait enregistré 38 violations de l'accord sur le statut des forces, contre 26 durant la précédente période considérée ; 29 concernaient les restrictions imposées par les autorités gouvernementales aux déplacements des patrouilles de la MINUSS dans les États de l'Équatoria-Central, du Haut-Nil, de Ouarrap, d'Équatoria-Oriental et de Bahr el-Ghazal occidental. La MINUSS a également enregistré quatre restrictions imposées aux déplacements des patrouilles de la MINUSS en Équatoria-Central et dans le Haut-Nil par des forces non gouvernementales : deux par l'APLS dans l'opposition, une par la faction Kitgwanq de l'APLS dans l'opposition et une par les forces Agwelek.

91. Les violations de l'accord sur le statut des forces comprenaient également l'imposition de taxes, de frais et de restrictions injustifiés à la MINUSS et à ses sous-traitants, concernant l'importation de cargaisons destinées à l'usage exclusif de la Mission. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, la Division des services douaniers du Soudan du Sud a mis en place un « permis d'accréditation » pour toutes les cargaisons importées dans le pays. Tous les importateurs de marchandises, y compris la MINUSS et ses sous-traitants, doivent payer une redevance standard de 250 dollars par cargaison pour obtenir ce permis. La MINUSS a envoyé une démarche au Gouvernement pour protester contre l'imposition de taxes et de frais injustifiés et continue de dialoguer avec les autorités pour obtenir l'exemption, pour elle-même et ses sous-traitants, de paiement pour la délivrance du permis d'accréditation.

92. Les deux membres du personnel recruté sur le plan national arrêtés en 2014, dont on ignorait toujours où ils se trouvaient, ont été déclarés morts par les tribunaux nationaux le 4 février et le 20 juillet 2022. À Djouba, la police nationale a arrêté et détenu un agent de la Mission recruté sur le plan national pour une affaire privée, sans suivre les procédures prévues par l'accord sur le statut des forces. Celui-ci a été libéré après deux jours de détention.



## VIII. Performance des composantes en uniforme

93. La MINUSS a évalué 13 unités qui comprenaient sept bataillons d'infanterie à Yei, Bor, Djouba, Tomping, Bentiu, Wau et Malakal et 6 unités de soutien à Wau, Tomping, Bor et Malakal. Les unités ont été jugées bien formées, et sept dépassaient les normes fixées. Conformément aux recommandations de l'équipe d'évaluation, les unités ont mis davantage l'accent sur le renseignement militaire au service du maintien de la paix, augmenté la fréquence des exercices d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et d'intervention d'urgence, et résolu quelques problèmes administratifs.

94. Au 31 août, les performances de quatre unités de police constituées avaient été évaluées à Bentiu, Djouba et Malakal. Les résultats des évaluations étaient satisfaisants, mais les unités présentaient des insuffisances sur les plans du matériel appartenant aux contingents, de la formation et de l'administration (documentation), et ont dû suivre un plan de mise à niveau.

95. L'évaluation des deux composantes portait notamment sur les opérations, la compréhension du mandat assigné et l'appui à celui-ci, le commandement et le contrôle, la protection des civils, la formation, la discipline, le soutien logistique et la santé.

## IX. Observations et recommandations

96. Je me joins à l'Union africaine et à la communauté internationale pour féliciter les parties signataires d'être parvenues à un accord sur une feuille de route qui prolonge la période de transition de 24 mois afin de permettre l'exécution des tâches essentielles en suspens. Je note que d'autres parties prenantes ont demandé des consultations approfondies et j'invite les parties à dialoguer, selon que de besoin, à mesure qu'elles avancent sur la feuille de route.

97. J'encourage également les parties à considérer la feuille de route comme une réaffirmation de leur attachement à l'Accord revitalisé et ses critères de mise en œuvre, et j'appelle la communauté internationale à fournir un appui à cette fin. La prolongation de la période de transition offre aux parties une marge supplémentaire pour atteindre les objectifs de la feuille de route, mais il importe toujours autant de réaliser des progrès, et des résultats concrets et tangibles sont désormais impératifs.

98. Je me réjouis de l'achèvement de la formation des forces unifiées nécessaires dans le cadre de la première phase du processus de réunification. J'engage les parties à poursuivre sur leur lancée en progressant régulièrement vers les objectifs requis, à savoir la réunification des forces, l'élaboration de la constitution et la garantie d'un espace civique, de manière à faire savoir aux Sud-Soudanais que la période de transition se terminera par des élections pacifiques, libres et régulières. La prolongation de la période de transition ne doit pas faire oublier aux parties combien il est urgent d'atteindre ces objectifs, qui restent très importants.

99. Je me réjouis que le groupe parlementaire du MPLS dans l'opposition ait suspendu son boycott parlementaire. Cet accord constitue un pas vers le consensus et il est important que les lois soient examinées en présence de l'opposition.

100. Il est essentiel que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé soit un processus inclusif reposant sur des concertations élargies et sur la pleine participation de toutes les parties, de la société civile et d'autres acteurs clés. Dans cet esprit, j'engage le Gouvernement à créer l'environnement politique nécessaire pour favoriser le

dialogue, la confiance et la participation politique et pour s'attaquer au rétrécissement de l'espace civique.

101. J'estime encourageant que l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud s'apprête à déployer des observateurs nationaux dans la structure du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Je félicite la Communauté de Sant'Egidio des efforts qu'elle a déployés à cette fin. Tout en restant conscient des défis à relever, j'engage les autres groupes non signataires à prendre part au dialogue dans le cadre du processus de paix de Sant'Egidio.

102. Toutefois, je suis préoccupé par les conséquences de l'arrêt du financement des mécanismes relevant de l'Accord revitalisé. La réduction des fonds a eu des répercussions immédiates sur la surveillance et le signalement des violations du cessez-le-feu et sur le respect par les parties des obligations de l'accord de cessation des hostilités. L'appui que la MINUSS apporte à la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité n'est qu'une mesure provisoire, et je demande à tous les partenaires et à toutes les parties prenantes d'envisager de prendre des mesures d'atténuation et de fournir un soutien durable.

103. L'ONU continuera de travailler en coordination avec l'Union africaine, l'IGAD et les membres de la communauté internationale pour appuyer la mise en œuvre de la feuille de route récemment adoptée dans les meilleurs délais.

104. Je suis gravement préoccupé par les informations faisant état de violences dans certaines régions du Soudan du Sud. La violence infranationale, les vols de bétail, les enlèvements, les meurtres par vengeance et le pic alarmant des cas de violence sexuelle liée aux conflits continuent de faire des ravages parmi les civils. Cette année, les violences intercommunautaires commises par les milices locales ont fait plus de 80 % des victimes civiles. La MINUSS continue à se déployer de manière préventive et à maintenir une présence visible dans les zones de tension en proie aux violences. Ce pivot stratégique vers l'intervention en cas de menaces pour la paix et la sécurité à travers le pays, notamment avec la création de bases opérationnelles temporaires et de déploiements en étoile, fait partie d'une stratégie plus large de la mission visant à passer de tâches statiques et de fonctions de patrouille limitées à une posture plus agile privilégiant la mobilité géographique. Cette transition semble avoir eu des répercussions positives en faisant diminuer les pertes civiles au cours de l'année écoulée.

105. Je suis horrifié par le meurtre du commissaire du comté de Mayom. Je suis tout aussi perturbé par l'exécution extrajudiciaire, par des éléments présumés des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des personnes accusées d'avoir attaqué le commissaire du comté. Ces actes risquent de discréditer les autorités locales, étatiques et nationales, de saper les acquis de la paix et d'attiser de nouvelles violences. Je me réjouis que le Gouvernement ait fait la promesse de traduire en justice les criminels et les auteurs d'exécutions extrajudiciaires. Le système judiciaire sud-soudanais doit être renforcé et les affaires pénales doivent être jugées de manière équitable et dans les meilleurs délais, avec la diligence raisonnable voulue, afin que les responsables rendent des comptes. La MINUSS continuera d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités afin de consolider l'état de droit et de faciliter l'accès des Sud-Soudanais à la justice.

106. La situation humanitaire au Soudan du Sud reste désastreuse, dans un environnement opérationnel difficile, caractérisé par une diminution du financement, des obstacles bureaucratiques et la montée de l'insécurité. L'insécurité généralisée,

les problèmes non résolus en matière de logement, de terres et de propriété et le manque de services de base aggravent la vulnérabilité des personnes, et les besoins augmentent alors que les ressources sont limitées. À cet égard, j'encourage la communauté internationale et les donateurs à faciliter les contributions afin que la réponse humanitaire soit à la hauteur des besoins de la population.

107. Rien que cette année, cinq humanitaires ont perdu la vie alors qu'ils apportaient une aide vitale. Cette situation est inacceptable. J'appelle le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour lever les obstacles et lutter contre les violences ciblant les travailleurs et les biens humanitaires et à en traduire les auteurs en justice. J'applaudis la communauté humanitaire qui continue d'accorder la priorité aux activités, malgré les ressources limitées, et d'établir des partenariats interpilliers essentiels en matière de protection et de solutions durables ; j'approuve également le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans l'élaboration des programmes afin de soutenir les franges les plus vulnérables de la population. Il est essentiel de garantir la cohérence, la complémentarité et la coordination entre les activités de développement, l'aide humanitaire et l'action en faveur de la paix.

108. Je note avec inquiétude la détérioration des conditions économiques, qui risque d'avoir une incidence négative sur la mise en œuvre de l'accord de paix et d'éroder les acquis de la paix obtenus jusqu'à présent. Je demande à la communauté internationale d'aider le Gouvernement à prendre les mesures d'atténuation voulues, notamment en renforçant encore les initiatives de gestion des finances publiques, afin que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé continue de progresser.

109. Je tiens enfin à remercier à nouveau les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial, Nicholas Haysom, pour son rôle de premier plan et pour avoir encouragé une prise de position politique plus audacieuse par des échanges soutenus avec les parties et une participation accrue aux processus de paix. Je remercie également le personnel civil et en tenue de la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont continué de travailler inlassablement en faveur de la paix au Soudan du Sud dans des conditions éprouvantes.

